

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil onze, le dix neuf mai, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

N° 3/2011

Date de convocation du Conseil Municipal 12 mai 2011

**PRESENTS** : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Freddy HERVOCHON, Jacques CHATEAU, Marie-Pierre RATEZ, Eric CONTREMOULIN, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Maurice BOUE, René GAUTIER, Gérard POUESSEL, Andrée BERTET, Sylvie MANCEAU, Monique JEANNEAU, Louis-Marie COTTINEAU, Michèle DROUAL, Jacques GUEFVENEU, Marie-Paule FARIGOUL, Patrick THIERRY, Bernard DEHOUSSE, Véronique LARDEUX, Michèle-Roblès DENIS, Bernard KELLER, et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

**EXCUSES** : Elsa LE MOING (pouvoir à Jacques GUEFVENEU), Christian RIVAUD (pouvoir à Marie-Pierre RATEZ), Jacqueline GAUDIN (pouvoir à Nicole CHOTARD), Bernard JANOT (pouvoir à Jacques GARREAU), Sylvie LEVILLAYER (pouvoir à Marie-Bernadette BOUREAU) et Bernadette BEILVERT (pouvoir à Bernard DEHOUSSE). .

Mme Monique JEANNEAU et René GAUTIER ont été désignés secrétaires..

### 1) PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS (PAVE) – LANCEMENT D'UNE CONCERTATION

Rapporteur : Madame BOUREAU

Exposé :

Dans la continuité du « diagnostic voirie » élaboré en 2007 par Nantes Métropole, le Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics doit assurer l'accès aux cheminements piétons à toutes les personnes à mobilité réduite ou atteintes de tout type de handicap.

L'élaboration du PAVE demeure communale, bien que Nantes Métropole exerce les compétences de création, d'aménagement et d'entretien de la voirie. Ce plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics doit donc être construit en cohérence, notamment, avec les principes déclinés par le schéma directeur d'accessibilité des transports en commun de la communauté urbaine et de façon harmonieuse sur l'ensemble du territoire de l'agglomération nantaise.

La concertation, préalable indispensable à l'élaboration du PAVE, doit permettre :

- d'inventorier les portions de voie et cheminements à mettre en accessibilité afin d'assurer un usage sécurisé et confortable
- de dresser un calendrier prévisionnel des travaux et la programmation financière à l'échelle du pôle sud-ouest de Nantes Métropole.

Il est proposé au Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées et notamment son article 45,  
Vu le décret n°2006-1657 du 21 décembre 2006 relatif à l'accessibilité de la voirie et des espaces publics,  
Vu l'arrêté du 15 février 2007 portant application du décret n°2006-1658,  
Vu l'avis de la commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées de 12 mai 2011,

- de procéder, d'ici fin 2011, à l'élaboration du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics de la commune de Bouaye;
- d'élaborer en concertation avec la population, les membres de la commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées, l'état des lieux des aménagements nécessaires pour l'accessibilité de la voirie ;
- d'inviter à prendre part à cette concertation toute association de personnes handicapées et à mobilité réduite, ainsi que toute association représentative de commerçants implantées sur le territoire.
- de mettre à disposition à l'accueil de la mairie un registre ouvert aux observations du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2011.

Le Conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité, décide :

- de procéder, d'ici fin 2011, à l'élaboration du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics de la commune de Bouaye;
- d'élaborer en concertation avec la population, les membres de la commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées, l'état des lieux des aménagements nécessaires pour l'accessibilité de la voirie ;
- d'inviter à prendre part à cette concertation toute association de personnes handicapées et à mobilité réduite, ainsi que toute association représentative de commerçants implantées sur le territoire.
- de mettre à disposition à l'accueil de la mairie un registre ouvert aux observations du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2011.

Pour copie conforme  
BOUAYE, le 23 mai 2011  
Le Maire,

Jacques GARREAU

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil onze, le dix neuf mai, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

**N°3/2011**

Date de convocation du Conseil Municipal 12 mai 2011

**PRESENTS** : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Freddy HERVOCHON, Jacques CHATEAU, Marie-Pierre RATEZ, Eric CONTREMOULIN, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Maurice BOUE, René GAUTIER, Gérard POUESSEL, Andrée BERTET, Sylvie MANCEAU, Monique JEANNEAU, Louis-Marie COTTINEAU, Michèle DROUAL, Jacques GUEFVENEU, Marie-Paule FARIGOUL, Patrick THIERRY, Bernard DEHOUSSE, Véronique LARDEUX, Michèle-Roblès DENIS, Bernard KELLER, et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

**EXCUSES** : Elsa LE MOING (pouvoir à Jacques GUEFVENEU), Christian RIVAUD (pouvoir à Marie-Pierre RATEZ), Jacqueline GAUDIN (pouvoir à Nicole CHOTARD), Bernard JANOT (pouvoir à Jacques GARREAU), Sylvie LEVILLAYER (pouvoir à Marie-Bernadette BOUREAU) et Bernadette BEILVERT (pouvoir à Bernard DEHOUSSE). .

Mme Monique JEANNEAU et René GAUTIER ont été désignés secrétaires..

<b>2) APPROBATION DES ACTIONS 2011-2012 DU CONTRAT EDUCATIF LOCAL</b>
---

Rapporteur : Madame CHOTARD

Exposé :

Durant l'année 2000, la Ville de Bouaye a signé un premier Contrat Educatif Local d'une durée de trois années. Ce contrat a été renouvelé en 2003, 2006 et 2009 pour la période 2010-2012. Annuellement la ville doit présenter un programme d'actions. Pour l'année scolaire 2011-2012, 16 actions seront proposées au titre du Contrat Educatif Local :

Numéro de l'action	Intitulé de l'action	Coût total	Subvention CEL
N°1	Internet : pratiques et prévention. Information pour les jeunes et les parents	4660 €	1 750 €

<b>N°2</b>	Expression « Zen »	<b>6340 €</b>	<b>2 200 €</b>
<b>N°3</b>	L'engagement des jeunes sur la solidarité internationale	<b>10260 €</b>	<b>5 250 €</b>
<b>N°4</b>	Les gouters philos, ce n'est pas que pour les ados !	<b>880 €</b>	<b>430 €</b>
<b>N°5</b>	Soirées jeux autour du monde	<b>1696 €</b>	<b>440 €</b>
<b>N°6</b>	Quinzaine de la santé	<b>3450 €</b>	-
<b>N°7</b>	Atelier perculinaire	<b>694 €</b>	<b>350 €</b>
<b>N°8</b>	Développement durable et commerce équitable	<b>2460 €</b>	<b>1 000 €</b>
<b>N°9</b>	Des sports à l'essai	<b>2100 €</b>	<b>1 700 €</b>
<b>N°10</b>	Le bien être des jeunes en action	<b>5005 €</b>	<b>1 505 €</b>
<b>N°11</b>	Découverte et pratique du tennis	<b>2318 €</b>	<b>1 000 €</b>
<b>N°12</b>	Initiation à la pratique du handball sur le temps du midi	<b>436 €</b>	-
<b>N°13</b>	Forum d'informations pour les familles	<b>920 €</b>	-
<b>N°14</b>	Chiffre et déchiffre	<b>2955 €</b>	<b>1 650 €</b>
<b>N°15</b>	Langues et contes d'Afrique accompagnés par des musiques occidentales	<b>3400 €</b>	<b>1 800 €</b>
<b>N°16</b>	Atelier de lecture sur le temps du midi	<b>500 €</b>	<b>250 €</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>48 074 €</b>	<b>19 325 €</b>

Le coût total de ces actions est estimé à 48 074 €. Le montant de l'aide financière sollicitée s'élève à 19 325 €, répartie comme suit :

- 8 044 € auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale
- 11 281 € auprès du Conseil Général de Loire-Atlantique

Il est en outre rappelé que seule la commune peut percevoir les subventions attribuées dans le cadre du Contrat Educatif Local.

Afin de permettre le reversement aux différents partenaires (Office des Sports de Bouaye, OGEC école Notre-Dame, Tennis Club de Bouaye, Collège de Bellestre...) des subventions perçues par la commune pour leur compte, il convient d'accepter le principe de reversement de ces subventions par la commune.

Il est proposé au Conseil Municipal,

Vu l'avis du Groupe de Pilotage du Contrat Educatif Local du 20 avril 2011.

Vu l'avis de la commission Petite enfance, Jeunesse, Enseignement du 11 mai 2011

- d'approuver la programmation proposée des actions 2011-2012 à mener dans le cadre du Contrat Educatif Local.
- d'autoriser Monsieur le Maire à réaliser toutes formalités et à signer tous documents relatifs à cette affaire.
- d'autoriser Monsieur le Maire à reverser aux différents partenaires toute subvention perçue par la commune pour le compte de ceux-ci.

Le Conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité :

- approuve la programmation proposée des actions 2011-2012 à mener dans le cadre du Contrat Educatif Local.
- autorise Monsieur le Maire à réaliser toutes formalités et à signer tous documents relatifs à cette affaire.
- autorise Monsieur le Maire à reverser aux différents partenaires toute subvention perçue par la commune pour le compte de ceux-ci.

Pour copie conforme  
BOUAYE, le 23 mai 2011  
Le Maire,

Jacques GARREAU

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil onze, le dix neuf mai, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

**N°3/2011**

Date de convocation du Conseil Municipal 12 mai 2011

**PRESENTS** : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Freddy HERVOCHON, Jacques CHATEAU, Marie-Pierre RATEZ, Eric CONTREMOULIN, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Maurice BOUE, René GAUTIER, Gérard POUESSEL, Andrée BERTET, Sylvie MANCEAU, Monique JEANNEAU, Louis-Marie COTTINEAU, Michèle DROUAL, Jacques GUEFVENEU, Marie-Paule FARIGOUL, Patrick THIERRY, Bernard DEHOUSSE, Véronique LARDEUX, Michèle-Roblès DENIS, Bernard KELLER, et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

**EXCUSES** : Elsa LE MOING (pouvoir à Jacques GUEFVENEU), Christian RIVAUD (pouvoir à Marie-Pierre RATEZ), Jacqueline GAUDIN (pouvoir à Nicole CHOTARD), Bernard JANOT (pouvoir à Jacques GARREAU), Sylvie LEVILLAYER (pouvoir à Marie-Bernadette BOUREAU) et Bernadette BEILVERT (pouvoir à Bernard DEHOUSSE). .

Mme Monique JEANNEAU et René GAUTIER ont été désignés secrétaires.

### **3) ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU LYCEE BROTTIER**

Rapporteur : Madame CHOTARD

Exposé :

Le lycée Daniel Brottier, entretient des relations régulières avec l'association BAYTI, qui est une organisation de solidarité internationale marocaine.

En juillet prochain, pendant trois semaines, 12 jeunes de l'établissement partiront vivre et travailler avec des jeunes marocains au sein d'une ferme école. Ce chantier de solidarité internationale, permettra de participer à la rénovation et à l'amélioration du cadre de vie de l'établissement marocain.

Ce projet vise à sensibiliser les jeunes à l'inter-culturalité en favorisant l'échange et en se confrontant à un quotidien, de fait, différent.

Considérant que ce projet est conforme aux objectifs du Projet Educatif Local et qu'un partenariat avec la Maison des Jeunes est en cours, il convient de soutenir

cette action, car au delà de la dimension culturelle et humanitaire, il s'agit en effet d'inciter les jeunes à faire preuve d'initiative et à les aider dans le montage de projets.

Le montant de la subvention a été fixé à 360 €

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal,

Vu l'avis de la commission Petite enfance, jeunesse, enseignement du 11 mai 2011

- D'approuver le versement d'une subvention de 360 € au lycée Daniel Brottier, pour aider les jeunes dans leur projet de chantier de solidarité.

Le Conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité :

- approuve le versement d'une subvention de 360 € au lycée Daniel Brottier, pour aider les jeunes dans leur projet de chantier de solidarité.

Pour copie conforme  
BOUAYE, le 23 mai 2011  
Le Maire,

Jacques GARREAU

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil onze, le dix neuf mai, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

**N° 3/2011**

Date de convocation du Conseil Municipal 12 mai 2011

**PRESENTS** : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Freddy HERVOCHON, Jacques CHATEAU, Marie-Pierre RATEZ, Eric CONTREMOULIN, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Maurice BOUE, René GAUTIER, Gérard POUESSEL, Andrée BERTET, Sylvie MANCEAU, Monique JEANNEAU, Louis-Marie COTTINEAU, Michèle DROUAL, Jacques GUEFVENEU, Marie-Paule FARIGOUL, atrick THIERRY, Bernard DEHOUSSE, Véronique LARDEUX, Michèle-Roblès DENIS, Bernard KELLER, et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

**EXCUSES** : Elsa LE MOING (pouvoir à Jacques GUEFVENEU), Christian RIVAUD (pouvoir à Marie-Pierre RATEZ), Jacqueline GAUDIN (pouvoir à Nicole CHOTARD), Bernard JANOT (pouvoir à Jacques GARREAU), Sylvie LEVILLAYER (pouvoir à Marie-Bernadette BOUREAU) et Bernadette BEILVERT (pouvoir à Bernard DEHOUSSE). .

Mme Monique JEANNEAU et René GAUTIER ont été désignés secrétaires..

<b>4) ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE DE BELLESTRE</b>
---

Rapporteur : Madame CHOTARD

Exposé :

Dans le cadre du championnat de France UNSS, l'équipe d'escalade du collège de Bellestre s'est qualifiée pour les phases finales. Ces épreuves se tiennent à Gémozac (académie de Poitiers) du 18 au 20 mai prochain.

Le coût global de cette participation est estimé à 800 €. Aussi, la ville de Bouaye souhaite s'associer en accordant une subvention de 30 € à chacun des 2 élèves boscéens engagés.

La subvention sera versée à l'association sportive du collège de Bellestre qui la répercutera ensuite sur la participation des familles.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal,

Vu l'avis de la commission Petite enfance, jeunesse, enseignement du 11 mai 2011

- D'approuver le versement d'une subvention de 30 € par élève boscéen, soit 60 €, pour la participation au championnat de France UNSS d'escalade.
- Dire que cette subvention sera versée à l'association sportive du collège de Bellestre qui la répercutera ensuite sur la participation des familles

Le Conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité :

- approuve le versement d'une subvention de 30 € par élève boscéen, soit 60 €, pour la participation au championnat de France UNSS d'escalade.
- Dit que cette subvention sera versée à l'association sportive du collège de Bellestre qui la répercutera ensuite sur la participation des familles

Pour copie conforme  
BOUAYE, le 23 mai 2011  
Le Maire,

Jacques GARREAU

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil onze, le dix neuf mai, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

**N° 3/2011**

Date de convocation du Conseil Municipal 12 mai 2011

**PRESENTS** : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Freddy HERVOCHON, Jacques CHATEAU, Marie-Pierre RATEZ, Eric CONTREMOULIN, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Maurice BOUE, René GAUTIER, Gérard POUESSEL, Andrée BERTET, Sylvie MANCEAU, Monique JEANNEAU, Louis-Marie COTTINEAU, Michèle DROUAL, Jacques GUEFVENEU, Marie-Paule FARIGOUL, Patrick THIERRY, Bernard DEHOUSSE, Véronique LARDEUX, Michèle-Roblès DENIS, Bernard KELLER, et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

**EXCUSES** : Elsa LE MOING (pouvoir à Jacques GUEFVENEU), Christian RIVAUD (pouvoir à Marie-Pierre RATEZ), Jacqueline GAUDIN (pouvoir à Nicole CHOTARD), Bernard JANOT (pouvoir à Jacques GARREAU), Sylvie LEVILLAYER (pouvoir à Marie-Bernadette BOUREAU) et Bernadette BEILVERT (pouvoir à Bernard DEHOUSSE). .

Mme Monique JEANNEAU et René GAUTIER ont été désignés secrétaires..

**5) MODIFICATION DES REGLEMENTS INTERIEURS DES SERVICES DE  
RESTAURATION, D'ACCUEIL PERISCOLAIRE ET DE CENTRE DE  
LOISIRS**

Rapporteur : Madame CHOTARD

Exposé :

A l'occasion de la rentrée scolaire de 2009, plusieurs changements ont été effectués dans les règlements intérieurs des services. A savoir :

- La mise en place d'un tarif au Quotient Familial pour la restauration ;
- La création de « forfaits-temps » pour les inscriptions à l'accueil périscolaire ;
- Instauration des études surveillées pour les enfants de CE2-CM1-CM2

Après deux années scolaires de fonctionnement, une évaluation a été effectuée. Celle-ci a fait apparaître la nécessité d'adapter les règlements intérieurs afin d'être au plus près des besoins des familles.

A cet effet, plusieurs rencontres avec les représentants d'associations de parents d'élèves ont été organisées. Un certain nombre de propositions ont été émises.

Celles-ci ont été présentées, à deux reprises, aux membres de la commission Petite enfance, jeunesse et enseignement.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal,

Vu l'avis de la commission Petite enfance, jeunesse, enseignement du 11 mai 2011

- D'accepter les enfants à la restauration, dès lors qu'ils ont trois ans ;
- De créer un « forfait-temps » équivalent à 1h30 pour le soir (16h30-18h) ;
- De modifier les horaires du Centre de Loisirs permettant une fermeture à 18h30 ;
- De modifier les règlements intérieurs afin de prendre en compte ces nouvelles dispositions ;

Le Conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité :

- Accepte les enfants à la restauration, dès lors qu'ils ont trois ans ;
- Créé un « forfait-temps » équivalent à 1h30 pour le soir (16h30-18h) ;
- Modifie les horaires du Centre de Loisirs permettant une fermeture à 18h30 ;
- Modifie les règlements intérieurs afin de prendre en compte ces nouvelles dispositions ;

Pour copie conforme  
BOUAYE, le 23 mai 2011  
Le Maire,

Jacques GARREAU

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil onze, le dix neuf mai, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

**N° 3/2011**

Date de convocation du Conseil Municipal 12 mai 2011

**PRESENTS** : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Freddy HERVOCHON, Jacques CHATEAU, Marie-Pierre RATEZ, Eric CONTREMOULIN, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Maurice BOUE, René GAUTIER, Gérard POUESSEL, Andrée BERTET, Sylvie MANCEAU, Monique JEANNEAU, Louis-Marie COTTINEAU, Michèle DROUAL, Jacques GUEFVENEU, Marie-Paule FARIGOUL, Patrick THIERRY, Bernard DEHOUSSE, Véronique LARDEUX, Michèle-Roblès DENIS, Bernard KELLER, et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

**EXCUSES** : Elsa LE MOING (pouvoir à Jacques GUEFVENEU), Christian RIVAUD (pouvoir à Marie-Pierre RATEZ), Jacqueline GAUDIN (pouvoir à Nicole CHOTARD), Bernard JANOT (pouvoir à Jacques GARREAU), Sylvie LEVILLAYER (pouvoir à Marie-Bernadette BOUREAU) et Bernadette BEILVERT (pouvoir à Bernard DEHOUSSE).

**6) MODIFICATION DES REGLEMENTS INTERIEURS – VOTE D'UN TARIF  
POUR L'ACCUEIL PERISCOLAIRE**

Mme Monique JEANNEAU et René GAUTIER ont été désignés secrétaires..

Rapporteur : Madame CHOTARD

Exposé :

La délibération relative à la modification des règlements intérieurs propose la création d'un forfait médian, d'une durée de 1h30, pour l'accueil périscolaire du soir.

Actuellement, il existe deux types de forfait :

- Le forfait court, d'une durée d'1h (de 16h30 à 17h30)
- Le forfait long, d'une durée de 2h (de 16h30 à 18h30).

Lors du Conseil Municipal du 16 décembre 2010, aucun tarif n'a été voté pour ce nouveau forfait.

Aussi, il convient de créer le tarif correspondant.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal,

Vu l'avis de la commission petite enfance, jeunesse, enseignement du 11 mai 2011

- D'approuver les tarifs suivants :

Tranche	Quotient Familial	Forfait médian (1h30)
1	inférieur à 381	1,81 €
2	de 382 à 533	1,94 €
3	de 534 à 686	2,08 €
4	de 687 à 838	2,23 €
5	de 839 à 991	2,36 €
6	de 992 à 1143	2,50 €
7	de 1144 à 1296	2,65 €
8	1297 < 1448	2,92 €
9	de 1449 à 1601	3,19 €
10	de 1602 à 1753	3,46 €
11	de 1754 à 1906	3,74 €
12	supérieur à 1907	4 €

Le conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité :

- Approuve les tarifs indiqués dans le tableau ci-dessus.

Pour copie conforme  
BOUAYE, le 23 mai 2011  
Le Maire,

Jacques GARREAU

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil onze, le dix neuf mai, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

**N° 3/2011**

Date de convocation du Conseil Municipal 12 mai 2011

**PRESENTS** : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Freddy HERVOCHON, Jacques CHATEAU, Marie-Pierre RATEZ, Eric CONTREMOULIN, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Maurice BOUE, René GAUTIER, Gérard POUESSEL, Andrée BERTET, Sylvie MANCEAU, Monique JEANNEAU, Louis-Marie COTTINEAU, Michèle DROUAL, Jacques GUEFVENEU, Marie-Paule FARIGOUL, Patrick THIERRY, Bernard DEHOUSSE, Véronique LARDEUX, Michèle-Roblès DENIS, Bernard KELLER, et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

**EXCUSES** : Elsa LE MOING (pouvoir à Jacques GUEFVENEU), Christian RIVAUD (pouvoir à Marie-Pierre RATEZ), Jacqueline GAUDIN (pouvoir à Nicole CHOTARD), Bernard JANOT (pouvoir à Jacques GARREAU), Sylvie LEVILLAYER (pouvoir à Marie-Bernadette BOUREAU) et Bernadette BEILVERT (pouvoir à Bernard DEHOUSSE). .

Mme Monique JEANNEAU et René GAUTIER ont été désignés secrétaires.

### 7) AIDE AUX ACTIVITES DE LOISIRS

Rapporteur : Madame Boureau

La municipalité souhaite renforcer l'accès aux loisirs sportifs et culturels pour tous.

Les objectifs prioritaires recherchés sont les suivants :

- L'accès aux pratiques sportives, culturelles ou de loisirs des jeunes Boscéens âgés de 6 à 15 ans révolus
- L'intégration du plus grand nombre « à la vie de la cité »
- Le maintien ou la création de lien social
- Le développement des diverses potentialités
- L'épanouissement et la socialisation

Pour réussir cette politique en matière d'accès au sport, à la culture et aux loisirs, la ville de Bouaye souhaite la mise en place d'une aide financière pour les familles boscéennes à revenus modestes, correspondant à une réduction de l'adhésion. La mise en place de ce nouveau dispositif est prévue pour la rentrée de septembre 2011.

Les conditions concernant l'aide aux activités sportives, culturelles ou de loisirs sont les suivantes :

- être âgé de 6 à 15 ans révolus
- être domicilié sur Bouaye
- être inscrit à une activité sportive, culturelle ou de loisirs de la commune autre que celles proposées par l'EBMD
- respecter les conditions de ressources définies ci-après.

Cette prestation est, en effet, soumise à des conditions de ressources. L'aide est calculée en fonction du quotient familial établi par la caisse d'allocations familiales. Seuls les quotients familiaux inférieurs ou égaux à 991 € peuvent bénéficier de ce dispositif

Par ailleurs, la municipalité de Bouaye accorde à l'Ecole Boscéenne de Musique et de Danse des subventions conséquentes permettant à l'EBMD la mise en place de tarifs selon le quotient familial. C'est pourquoi, cette nouvelle aide ne s'appliquera pas aux activités de l'EBMD.

Il importe, enfin, de préciser qu'il s'agit d'une aide aux familles boscéennes pour leurs enfants et non une aide aux associations sportives, culturelles ou de loisirs. La participation financière communale sera versée directement aux familles bénéficiaires, qui verront une majoration de l'aide si l'enfant se trouve en situation de handicap. Une seule activité sportive, culturelle ou de loisirs par enfant et par année scolaire sera financée.

Le calcul de la participation financière est plafonné à 100€ ou 150€ pour les enfants en situation de handicap. Il est dégressif selon la grille suivante :

50% de participation aux frais d'adhésion pour un quotient	inférieur à 381€
40% de participation aux frais d'adhésion pour les quotients compris	entre 382€ et 533€
30% de participation aux frais d'adhésion pour les quotients compris	entre 544€ et 686€
20% de participation aux frais d'adhésion pour les quotients compris	entre 687€ et 838€
10% de participation aux frais d'adhésion pour les quotients compris	entre 839€ et 991€

En cas de situation de handicap,

70% de participation aux frais d'adhésion pour un quotient	inférieur à 381€
60% de participation aux frais d'adhésion pour les quotients compris	entre 382€ et 533€
50% de participation aux frais d'adhésion pour les quotients compris	entre 544€ et 686€
40% de participation aux frais d'adhésion pour les quotients compris	entre 687€ et 838€
30% de participation aux frais d'adhésion pour les quotients compris	entre 839€ et 991€

Pour bénéficier de ce dispositif, les familles doivent déposer leur dossier à l'accueil de la mairie, du guichet unique ou du Cabanon. Ce dossier devra être dûment rempli accompagné des pièces justificatives suivantes :

- copie du livret de famille
- copie d'un justificatif de domicile daté de moins de 6 mois
- copie de la carte d'invalidité au nom de l'enfant si ce dernier est en situation de handicap
- dernière attestation de paiement de la caisse d'allocations familiales
- facture acquittée auprès de l'association sportive, culturelle ou de loisirs
- un relevé d'identité bancaire

Il est proposé au Conseil Municipal,

Vu l'avis de la commission aînés solidarités prévention du jeudi 4 novembre 2010

- d'approuver la mise en place et les modalités de calcul et de versement de l'aide aux loisirs
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité :

- Approuve la mise en place et les modalités de calcul et de versement de l'aide aux loisirs
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme

BOUAYE, le 23 mai 2011  
Le Maire,

Jacques GARREAU

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil onze, le dix neuf mai, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

**N° 3/2011**

Date de convocation du Conseil Municipal 12 mai 2011

**PRESENTS** : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Freddy HERVOCHON, Jacques CHATEAU, Marie-Pierre RATEZ, Eric CONTREMOULIN, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Maurice BOUE, René GAUTIER, Gérard POUESSEL, Andrée BERTET, Sylvie MANCEAU, Monique JEANNEAU, Louis-Marie COTTINEAU, Michèle DROUAL, Jacques GUEFVENEU, Marie-Paule FARIGOUL, Patrick THIERRY, Bernard DEHOUSSE, Véronique LARDEUX, Michèle-Roblès DENIS, Bernard KELLER, et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

**EXCUSES** : Elsa LE MOING (pouvoir à Jacques GUEFVENEU), Christian RIVAUD (pouvoir à Marie-Pierre RATEZ), Jacqueline GAUDIN (pouvoir à Nicole CHOTARD), Bernard JANOT (pouvoir à Jacques GARREAU), Sylvie LEVILLAYER (pouvoir à Marie-Bernadette BOUREAU) et Bernadette BEILVERT (pouvoir à Bernard DEHOUSSE). .

Mme Monique JEANNEAU et René GAUTIER ont été désignés secrétaires..

<b>8) MISE A DISPOSITION DES LOCAUX DU 2 RUE DE PORNIC - CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION L'EQUIPAGE – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION A L'ASSOCIATION CARAVANE COMPAGNIE</b>
---

Rapporteur : Madame RATEZ

Exposé :

L'Equipage est une association créée dans le but de développer les rencontres et les échanges à Bouaye, de mettre la lecture au cœur du quotidien tout en sensibilisant les consommateurs au commerce équitable et à la protection de l'environnement. Les produits labellisés « bio » y sont privilégiés.

Cette association souhaite innover en associant des activités multiples et complémentaires: café, salon de thé, librairie, galerie d'art, ateliers créatifs, espace d'échanges et de discussion,...

L'Equipage adopte une démarche responsable, collective et solidaire. Son mode de gestion, associatif, s'inscrit dans la logique de l'économie sociale et solidaire.

La Ville de Bouaye souhaite poursuivre son soutien à ce projet en maintenant la mise à disposition de cette association, la maison située au 2 rue de Pornic. Pour mémoire, ces locaux ont été acquis par Nantes Métropole (qui en a confié la gestion à la ville de Bouaye par convention en date du 6 décembre 2004) en prévision des travaux de réaménagement du centre-bourg. Ils ont donc vocation à être détruits à moyens ou long terme.

De plus, à la suite d'un projet de réorganisation fonctionnelle du café librairie, l'association a saisi la commune d'une demande d'extension de son espace livres d'occasion. En conséquence, elle souhaite se réapproprier l'espace jusqu'alors occupé, au titre d'un partenariat, par « Caravane Compagnie », association culturelle.

L'association demande donc à la commune l'autorisation de mettre à disposition à « Caravane Compagnie » une pièce au premier étage, à titre gracieux.

La convention et la convention de mise à disposition annexées prévoient les conditions suivantes :

- un loyer progressif : de 200 € par mois en 2011 à 400 € par mois à compter de 2013
- la mise à disposition de la totalité du rez-de-chaussée, soit une surface proche de 80 m<sup>2</sup>
- la mise à disposition d'une partie de l'étage.

Il est donc proposé au Conseil Municipal,

Vu l'avis de la commission Finances Planification et Personnel du 11 mai 2011.

- d'approuver les termes de la convention à conclure avec l'association l'Equipage et relative à la mise à disposition des locaux du 2, rue de Pornic ;
- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition à intervenir avec l'association l'Equipage et l'association « Caravane Compagnie » pour les locaux du 2, rue de Pornic ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ces conventions et tous documents s'y rapportant.
- d'autoriser Monsieur le Maire à reconduire, sur demande expresse des associations, dans des termes strictement identiques, cette convention et cette convention de mise à disposition, toutes deux d'une durée initiale d'une année, sans que leur durée totale n'excède 4 ans.

Le Conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité :

- approuve les termes de la convention à conclure avec l'association l'Equipage et relative à la mise à disposition des locaux du 2, rue de Pornic ;
- approuve les termes de la convention de mise à disposition à intervenir avec l'association l'Equipage et l'association « Caravane Compagnie » pour les locaux du 2, rue de Pornic ;

- autorise Monsieur le Maire à signer ces conventions et tous documents s'y rapportant.
  
- autorise Monsieur le Maire à reconduire, sur demande expresse des associations, dans des termes strictement identiques, cette convention et cette convention de mise à disposition, toutes deux d'une durée initiale d'une année, sans que leur durée totale n'excède 4 ans.

Pour copie conforme  
BOUAYE, le 23 mai 2011  
Le Maire,

Jacques GARREAU

<b>CONVENTION D'OCCUPATION DES LOCAUX DU 2 RUE DE PORNIC</b>
--

Entre

La Commune de BOUAYE, 12, rue de Pornic, 44 830 BOUAYE  
Représentée par Monsieur Jacques GARREAU, Maire, en vertu de la délibération du  
19 mai 2011

Ci-après dénommée « La commune »

Et

L'association « L'Equipage », Café Librairie, dont le siège social est à BOUAYE  
(44 830)  
Représentée par Madame Cécile LE BODO, Présidente,

Ci-après dénommée « L'association »

**Préambule**

L'association « L'équipage », Café Librairie, régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, a pour objet de développer les échanges et les rencontres autour de la culture (littérature, créations artistiques, débats, jeux, etc.), dans un cadre convivial et familial. Afin de faciliter la réalisation de cet objet, l'association gère et anime un café librairie.

La Ville de Bouaye a proposé à l'association, qui l'a accepté, d'utiliser les locaux sis 2 rue de Pornic.

Par la mise à disposition de ces locaux, la Ville de Bouaye entend contribuer à la création et au développement d'une association qui agit dans le cadre de l'économie sociale et solidaire.

Il est ainsi convenu et arrêté ce qui suit :

**Article 1 : Objet**

La présente convention a pour objet de définir les modalités de mise à disposition de l'association « L'Equipage », Café Librairie, des locaux décrits ci-après :

- adresse : 2 rue de Pornic, Rez-de-Chaussée.
- une pièce fermée de 38 m<sup>2</sup> environ,
- une pièce de 13,50 m<sup>2</sup>
- une cuisine équipée d'environ 8 m<sup>2</sup>
- une salle de bain et toilettes
- une pièce de 14 m<sup>2</sup> environ qui accueille des activités au calme.
- une pièce à l'étage.

Il est précisé que les autres locaux du 1<sup>er</sup> étage à gauche ne devront en aucun cas être utilisés par l'association, ni pour recevoir du public, ni pour stocker des marchandises.

De même, les dépendances de la maison restent à la disposition exclusive des services municipaux qui en gardent un accès à tout moment.

Les services municipaux doivent accéder facilement aux hangars desservis par la cour.

## **Article 2 : Statut des locaux**

Les locaux du 2 rue de Pornic sont la propriété de la Communauté Urbaine de Nantes qui en a confié la gestion à la Ville de Bouaye par convention en date du 6 décembre 2004.

L'occupation par l'association l'Equipage de ces locaux est donc précaire et révocable. La présente convention ne saurait en aucun cas être assimilée à un quelconque bail commercial et n'ouvre droit à aucune indemnité en cas de résiliation à l'initiative de la Ville de Bouaye pour quelque motif que ce soit.

## **Article 3 : Horaires et conditions d'utilisation des locaux**

### Horaires :

Le café librairie est ouvert du mardi au vendredi de 9h à 19h

Le samedi: 10h-12h/15h-19h

Dans l'éventualité d'animations en soirée : fermeture à 22h30

Les horaires et les conditions de sécurité doivent être systématiquement respectés.

### Conditions d'utilisation des locaux :

Les parties s'entendent sur les conditions suivantes :

« La Ville ne souhaite pas que soient régulièrement organisés des concerts musicaux dans les locaux du 2, rue de Pornic, qui ne sont pas conçus pour cela. Si l'association L'EQUIPAGE le souhaite, la municipalité peut mettre gratuitement à sa disposition la salle Eugène Lévêque, sur réservation, afin d'y organiser des manifestations musicales plus bruyantes. A titre exceptionnel, il peut être toléré qu'une ou deux soirées plus bruyantes soient organisées dans l'année dans les locaux loués à L'EQUIPAGE. Dans ce cas, il conviendrait d'en informer au préalable les voisins.

Il est également nécessaire de rappeler à la clientèle, au moyen d'informations adaptées, le respect du voisinage, notamment par les fumeurs qui sortent dans la cour et qui peuvent avoir des conversations un peu hautes. »

## **Article 4 : Mise à disposition**

En cas de mise à disposition partielle et gratuite des locaux à une autre association, une convention de mise à disposition devra impérativement être cosignée par toutes les parties. Cette convention définira les conditions d'utilisation.

Lors de la résiliation de la présente convention, l'association aura à sa charge toutes les démarches administratives à réaliser pour s'assurer du départ des occupants.

## **Article 5 : Loyer et charges**

L'association acquittera mensuellement à la commune de Bouaye un loyer évolutif qui sera calculé de la façon suivante :

- du 1<sup>er</sup> avril 2011 au 31 mars 2012 : 200 € par mois
- du 1<sup>er</sup> avril 2012 au 31 mars 2013 : 300 € par mois
- après le 1<sup>er</sup> avril 2013 : 400 € par mois

Cette évolution des loyers vise, d'une part, à aider l'association dans sa phase de création et, d'autre part, à lui permettre à terme de louer des locaux commerciaux qui assureront la pérennité de son action.

L'association acquittera directement la taxe d'habitation et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, selon le régime d'imposition qui lui est applicable.

En outre, les charges de fonctionnement afférentes à la fourniture d'eau, de gaz, d'électricité et de télécommunication seront réglées par l'association, ainsi que les charges locatives usuelles.

#### **Article 6 : Entretien**

L'association prend en charge le nettoyage et l'entretien courant des locaux, et notamment des espaces extérieurs.

#### **Article 7 : Assurance**

L'association s'engage à s'assurer contre tous les risques liés à l'utilisation des locaux pour ses propres activités. L'association prend à sa charge les frais de remise en état des locaux en cas de dégradation éventuelle. Elle s'engage en outre à réparer ou remplacer, si nécessaire, le matériel détérioré pendant la durée d'utilisation des locaux.

#### **Article 8 : Durée**

La présente convention est conclue pour une durée d'un an à compter de sa signature. Elle sera reconduite, pour une durée identique, de façon expresse sur demande de l'association avant le 1<sup>er</sup> avril de chaque année, sans que sa durée ne puisse excéder 4 ans.

#### **Article 9 : Résiliation**

La présente convention peut être résiliée par l'association par envoi d'une lettre recommandée trois mois avant la fin souhaitée ou par la Ville de Bouaye par envoi d'une lettre recommandée neuf mois avant la date de fin souhaitée.

La Ville de BOUAYE se réserve en outre la possibilité de résilier à tout moment la présente convention, notamment en cas de non respect des dispositions de cette convention.

Fait à Bouaye, le

**Pour l'association L'Equipage**

**La Présidente,**

Cécile Le Bodo

**Pour la Ville de BOUAYE**

**Le Maire,**

Jacques GARREAU

## CONVENTION DE MISE A DISPOSITION

<b>DES LOCAUX DU 2 RUE DE PORNIC</b>
--------------------------------------

### **Entre**

La Commune de BOUAYE, 12, rue de Pornic, 44 830 BOUAYE  
Représentée par Monsieur Jacques GARREAU, Maire,

Ci-après dénommée « La commune »

L'association « L'Equipage », Café Librairie, dont le siège social est à BOUAYE  
(44 830)

Représentée par Madame Cécile Le Bodo, Présidente,

Ci-après dénommée « L'association »

Et l'association « Caravane Compagnie », dont le siège social est à BOUAYE  
(44 830)

Représentée par Monsieur Laurent Brusetti, Président,

Ci-après dénommée « le demandeur »

### **Préambule :**

L'association « L'équipage », Café Librairie, régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, a pour objet de développer les échanges et les rencontres autour de la culture (littérature, créations artistiques, débats, jeux, etc.), dans un cadre convivial et familial. Afin de faciliter la réalisation de cet objet, l'association gère et anime un café librairie.

Pour exercer son activité, cette association a sollicité un local auprès de la Ville de Bouaye. La commune a donc proposé à l'association, qui l'a accepté, d'utiliser les locaux de l'AJIR et de la CPAM, devenus vacants à la suite du déménagement de ces deux entités.

La convention réglementant les relations entre la commune et l'association a été signée le ..... 2011, conformément à la délibération du conseil municipal du 19 mai 2011.

### **Article 1 : Objet**

A la suite d'un projet de réorganisation fonctionnelle du café librairie, l'association a saisi la commune d'une demande d'extension de son espace livres d'occasion. En conséquence, elle souhaite se réapproprier l'espace jusqu'alors occupé, au titre d'un partenariat, par « Caravane Compagnie », association culturelle.

L'association demande donc à la commune l'autorisation de mettre à disposition à « Caravane Compagnie » une pièce au premier étage.

Ainsi et conformément à l'article 4 de la convention rappelée en préambule, la présente convention de mise à disposition a donc pour objet de définir les modalités d'utilisation d'un bureau pour l'association « Caravane Compagnie » sur le site occupé par le café librairie « L'Equipage ».

## **Article 2 : Droits et obligations**

La ville de Bouaye autorise l'association « l'Equipage » à mettre à disposition au demandeur « la Caravane Compagnie », les locaux du 1<sup>er</sup> étage pour servir de bureau à cette association culturelle.

Il est rappelé que seule la pièce en montant à droite est mise à disposition, celle de gauche restant condamnée et ne devant faire l'objet d'aucun dépôt ni d'accueil du public.

Elle devra par ailleurs toujours être fermée à clé et la clé déposée à un endroit précis connu des seules associations concernées. L'accès est autorisé seulement pour ouverture ou fermeture du compteur électrique.

Le demandeur s'engage à respecter l'article 3 de la convention signée entre la ville et l'association « L'Equipage », relatif aux horaires et conditions d'utilisation des locaux,

Le demandeur s'engage à s'assurer contre tous les risques liés à l'utilisation des locaux pour ses propres activités.

## **Article 3 : Durée**

La présente convention de mise à disposition est accordée pour une durée de un an à compter de sa signature. Elle sera reconduite, pour une durée identique, de façon expresse sur sollicitation du demandeur avant le 1<sup>er</sup> avril de chaque année, sans que sa durée ne puisse excéder 4 ans.

## **Article 4 : Résiliation**

La présente convention de mise à disposition peut être résiliée par l'association ou le demandeur par envoi d'une lettre recommandée trois mois avant la fin souhaitée ou par la Ville de Bouaye par envoi d'une lettre recommandée neuf mois avant la date de fin souhaitée.

La Ville de Bouaye se réserve en outre la possibilité de résilier à tout moment la présente autorisation, notamment en cas de non respect des dispositions de cette convention.

Fait à Bouaye, le

**Pour l'association L'Equipage**

**La Présidente,**

Cécile Le Bodo

**Pour la Ville de BOUAYE**

**Le Maire,**

Jacques Garreau

**Pour le demandeur, l'association Caravane Compagnie  
Le Président,**

Laurent Brusetti

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil onze, le dix neuf mai, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

**N° 3/2011**

Date de convocation du Conseil Municipal 12 mai 2011

**PRESENTS** : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Freddy HERVOCHON, Jacques CHATEAU, Marie-Pierre RATEZ, Eric CONTREMOULIN, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Maurice BOUE, René GAUTIER, Gérard POUESSEL, Andrée BERTET, Sylvie MANCEAU, Monique JEANNEAU, Louis-Marie COTTINEAU, Michèle DROUAL, Jacques GUEFVENEU, Marie-Paule FARIGOUL, Patrick THIERRY, Bernard DEHOUSSE, Véronique LARDEUX, Michèle-Roblès DENIS, Bernard KELLER, et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

**EXCUSES** : Elsa LE MOING (pouvoir à Jacques GUEFVENEU), Christian RIVAUD (pouvoir à Marie-Pierre RATEZ), Jacqueline GAUDIN (pouvoir à Nicole CHOTARD), Bernard JANOT (pouvoir à Jacques GARREAU), Sylvie LEVILLAYER (pouvoir à Marie-Bernadette BOUREAU) et Bernadette BEILVERT (pouvoir à Bernard DEHOUSSE). .

Mme Monique JEANNEAU et René GAUTIER ont été désignés secrétaires..

<b>9) FINANCES – RENOUELEMENT PLACEMENTS DE FONDS</b>
---

Rapporteur : Monsieur CHATEAU

Exposé :

Le produit de la vente des terrains du lotissement communal de l'Orée du Bois ainsi que l'indemnisation du sinistre de la salle de Bellestre avaient permis de solder temporairement la totalité de l'encours de dette de la Ville de Bouaye et d'avoir des excédents de trésorerie.

Par délibérations du 2 juillet 2009 et du 30 juin 2010, le conseil municipal avait autorisé la souscription, pour une durée maximale d'un an, de parts du fonds Ecureuil Monepremière Institutionnels proposé par la Caisse d'Epargne.

Il est proposé de renouveler à nouveau ce dispositif pour une durée de un an, soit jusqu'au 2 juillet 2012.

Les placements, d'un montant maximum total de 800 000 €, seront consentis en fonction de la situation de la trésorerie de la commune.

Les caractéristiques du fonds Ecureuil Monepremière Institutionnels sont les suivantes :

Fonds commun de placement en Euro  
Fonds de capitalisation de 1ère catégorie  
Code ISIN : FR0007081526.

Pour mémoire, au 31 décembre 2010, la plus-value enregistrée sur le placement était de 2 036,66 euros.

Il est proposé au Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission Finances, Planification, Personnel du 11 mai 2011,  
Vu le CGCT, et notamment les articles L1618-1, L1618-2 et R1618-1,

- d'**approuver le renouvellement** de la souscription de parts du fonds de placement Ecureuil Monepremière Institutionnels proposé par la Caisse d'Epargne pour un montant maximum de 800 000 € et une durée de un an,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité :

- approuve **le renouvellement** de la souscription de parts du fonds de placement Ecureuil Monepremière Institutionnels proposé par la Caisse d'Epargne pour un montant maximum de 800 000 € et une durée de un an,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Pour copie conforme  
BOUAYE, le 23 mai 2011  
Le Maire,

Jacques GARREAU

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil onze, le dix neuf mai, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

**N°3/2011**

Date de convocation du Conseil Municipal 12 mai 2011

**PRESENTS** : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Freddy HERVOCHON, Jacques CHATEAU, Marie-Pierre RATEZ, Eric CONTREMOULIN, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Maurice BOUE, René GAUTIER, Gérard POUESSEL, Andrée BERTET, Sylvie MANCEAU, Monique JEANNEAU, Louis-Marie COTTINEAU, Michèle DROUAL, Jacques GUEFVENEU, Marie-Paule FARIGOUL, Patrick THIERRY, Bernard DEHOUSSE, Véronique LARDEUX, Michèle-Roblès DENIS, Bernard KELLER, et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

**EXCUSES** : Elsa LE MOING (pouvoir à Jacques GUEFVENEU), Christian RIVAUD (pouvoir à Marie-Pierre RATEZ), Jacqueline GAUDIN (pouvoir à Nicole CHOTARD), Bernard JANOT (pouvoir à Jacques GARREAU), Sylvie LEVILLAYER (pouvoir à Marie-Bernadette BOUREAU) et Bernadette BEILVERT (pouvoir à Bernard DEHOUSSE). .

Mme Monique JEANNEAU et René GAUTIER ont été désignés secrétaires..

<b>10) DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (D.E.T.R) – TRAVAUX DE RENOVATION HOTEL DE VILLE – ATELIERS MUNICIPAUX</b>
--

Rapporteur : Monsieur CHATEAU

Exposé :

Dans le cadre de l'entretien du patrimoine bâti communal, il convient de poursuivre les efforts engagés depuis plusieurs années par la Commune sur l'ensemble de ses bâtiments.

Aujourd'hui en continuité de la rénovation de l'hôtel de ville effectuée en 2010, il s'avère nécessaire de poursuivre la restauration des bâtiments annexes et essentiellement ceux occupés par les services techniques (ateliers municipaux) dont la qualité architecturale représente également un intérêt patrimonial important.

Les travaux envisagés sur cet édifice ont pour objectifs :

- de sauvegarder l'étanchéité de ce bâtiment par la refonte complète de la toiture tuile existante
- d'améliorer la conservation du patrimoine par un ravalement des façades

Le coût approximatif de l'ensemble de cette opération a été estimé à 34 000€ H.T., dont 28 500 €H.T. de travaux.

Ces travaux sont susceptibles d'ouvrir droit à une subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipe ment des Territoires Ruraux (D.E.T.R) ancienne DGE qu'il convient donc de solliciter

Il est proposé au Conseil Municipal,

Vu l'avis de la commission finances, planification, personnel de 11 mai 2011,

- De décider la réalisation des travaux de rénovation des ateliers municipaux de l'Hôtel de Ville
- D'approuver l'enveloppe financière correspondante
- De solliciter une subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipe ment des Territoires Ruraux (D.E.T.R.)
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents et à accomplir toutes formalités s'y rapportant.

Le Conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité :

- décide la réalisation des travaux de rénovation des ateliers municipaux de l'Hôtel de Ville
- approuve l'enveloppe financière correspondante
- sollicite une subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipe ment des Territoires Ruraux (D.E.T.R.)
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents et à accomplir toutes formalités s'y rapportant.

Pour copie conforme

BOUAYE, le 23 mai 2011

Le Maire,

Jacques GARREAU

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil onze, le dix neuf mai, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

**N°3/2011**

Date de convocation du Conseil Municipal 12 mai 2011

**PRESENTS** : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Freddy HERVOCHON, Jacques CHATEAU, Marie-Pierre RATEZ, Eric CONTREMOULIN, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Maurice BOUE, René GAUTIER, Gérard POUESSEL, Andrée BERTET, Sylvie MANCEAU, Monique JEANNEAU, Louis-Marie COTTINEAU, Michèle DROUAL, Jacques GUEFVENEU, Marie-Paule FARIGOUL, Patrick THIERRY, Bernard DEHOUSSE, Véronique LARDEUX, Michèle-Roblès DENIS, Bernard KELLER, et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

**EXCUSES** : Elsa LE MOING (pouvoir à Jacques GUEFVENEU), Christian RIVAUD (pouvoir à Marie-Pierre RATEZ), Jacqueline GAUDIN (pouvoir à Nicole CHOTARD), Bernard JANOT (pouvoir à Jacques GARREAU), Sylvie LEVILLAYER (pouvoir à Marie-Bernadette BOUREAU) et Bernadette BEILVERT (pouvoir à Bernard DEHOUSSE). .

Mme Monique JEANNEAU et René GAUTIER ont été désignés secrétaires..

<b>11) DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL AU TITRE DU FONDS D'AMENAGEMENT COMMUNAL (FAC) – TRAVAUX DE RENOVATION HOTEL DE VILLE – ATELIERS MUNICIPAUX</b>
--

Rapporteur : Monsieur CHATEAU

Exposé :

Dans le cadre de l'entretien du patrimoine bâti communal, il convient de poursuivre les efforts engagés depuis plusieurs années par la Commune sur l'ensemble de ses bâtiments.

Aujourd'hui en continuité de la rénovation de l'hôtel de ville effectuée en 2010, il s'avère nécessaire de poursuivre la restauration des bâtiments annexes et essentiellement ceux occupés par les services techniques (ateliers municipaux) dont la qualité architecturale représente également un intérêt patrimonial important.

Les travaux envisagés sur cet édifice ont pour objectifs :

- de sauvegarder l'étanchéité de ce bâtiment par la refonte complète de la toiture tuile existante
- d'améliorer la conservation du patrimoine par un ravalement des façades

Le coût approximatif de l'ensemble de cette opération a été estimé à 34 000€ H.T., dont 28 500 €H.T. de travaux.

Ces travaux sont susceptibles d'ouvrir droit à une subvention auprès du conseil général au titre du fonds d'aménagement communal (FAC) qu'il convient donc de solliciter

Il est proposé au Conseil Municipal,

Vu l'avis de la commission finances, planification, personnel de 11 mai 2011,

- De solliciter une subvention auprès du conseil général au titre du fonds d'aménagement communal (FAC)
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents et à accomplir toutes formalités s'y rapportant.

Le Conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité :

- sollicite une subvention auprès du conseil général au titre du fonds d'aménagement communal (FAC)
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents et à accomplir toutes formalités s'y rapportant.

Pour copie conforme

BOUAYE, le 23 mai 2011  
Le Maire,

Jacques GARREAU

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil onze, le dix neuf mai, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

**N°3/2011**

Date de convocation du Conseil Municipal 12 mai 2011

**PRESENTS** : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Freddy HERVOCHON, Jacques CHATEAU, Marie-Pierre RATEZ, Eric CONTREMOULIN, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Maurice BOUE, René GAUTIER, Gérard POUESSEL, Andrée BERTET, Sylvie MANCEAU, Monique JEANNEAU, Louis-Marie COTTINEAU, Michèle DROUAL, Jacques GUEFVENEU, Marie-Paule FARIGOUL, Patrick THIERRY, Bernard DEHOUSSE, Véronique LARDEUX, Michèle-Roblès DENIS, Bernard KELLER, et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

**EXCUSES** : Elsa LE MOING (pouvoir à Jacques GUEFVENEU), Christian RIVAUD (pouvoir à Marie-Pierre RATEZ), Jacqueline GAUDIN (pouvoir à Nicole CHOTARD), Bernard JANOT (pouvoir à Jacques GARREAU), Sylvie LEVILLAYER (pouvoir à Marie-Bernadette BOUREAU) et Bernadette BEILVERT (pouvoir à Bernard DEHOUSSE). .

Mme Monique JEANNEAU et René GAUTIER ont été désignés secrétaires..

<b>12) DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (D.E.T.R) – TRAVAUX DE RENOVATION SALLE JACQUELINE AURIOL</b>
---

Rapporteur : Monsieur CHATEAU

Exposé :

Dans le cadre de l'entretien du patrimoine bâti communal, il convient de poursuivre les efforts engagés depuis plusieurs années par la Commune sur l'ensemble de ses bâtiments.

Aujourd'hui, après la réhabilitation de la salle Eugène Lévêque, il convient d'engager la rénovation de la salle Jacqueline Auriol, équipement de loisirs sise Place Guillaume Ricaud.

Les travaux envisagés sur ce bâtiment ont pour objectifs:

- d'améliorer la sécurité des personnes et des biens par une refonte complète des installations électriques.
- réduire les consommations énergétiques par le remplacement des menuiseries extérieures
- améliorer l'accessibilité de ce bâtiment aux personnes handicapés conformément au diagnostic établi par le bureau de contrôle Véritas
- répondre aux exigences en matière de collecte des eaux usées

Le coût approximatif de l'ensemble de cette opération a été estimé à 53 500€ H.T., dont 45 000 €H.T. de travaux.

Ces travaux sont susceptibles d'ouvrir droit à une subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipe ment des Territoires Ruraux (D.E.T.R) ancienne DGE qu'il convient donc de solliciter

Il est proposé au Conseil Municipal,

Vu l'avis de la commission finances, planification, personnel de 11 mai 2011,

- De décider la réalisation des travaux de rénovation de la salle Jacqueline Auriol sise place Guillaume Ricaud.
- D'approuver l'enveloppe financière correspondante
- De solliciter une subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipe ment des Territoires Ruraux (D.E.T.R)
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents et à accomplir toutes formalités s'y rapportant.

Le Conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité :

- décide la réalisation des travaux de rénovation de la salle Jacqueline Auriol sise place Guillaume Ricaud.
- approuve l'enveloppe financière correspondante
- sollicite une subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipe ment des Territoires Ruraux (D.E.T.R)
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents et à accomplir toutes formalités s'y rapportant.

Pour copie conforme  
BOUAYE, le 23 mai 2011  
Le Maire,

Jacques GARREAU

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil onze, le dix neuf mai, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

**N° 3/2011**

Date de convocation du Conseil Municipal 12 mai 2011

**PRESENTS** : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Freddy HERVOCHON, Jacques CHATEAU, Marie-Pierre RATEZ, Eric CONTREMOULIN, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Maurice BOUE, René GAUTIER, Gérard POUESSEL, Andrée BERTET, Sylvie MANCEAU, Monique JEANNEAU, Louis-Marie COTTINEAU, Michèle DROUAL, Jacques GUEFVENEU, Marie-Paule FARIGOUL, Patrick THIERRY, Bernard DEHOUSSE, Véronique LARDEUX, Michèle-Roblès DENIS, Bernard KELLER, et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

**EXCUSES** : Elsa LE MOING (pouvoir à Jacques GUEFVENEU), Christian RIVAUD (pouvoir à Marie-Pierre RATEZ), Jacqueline GAUDIN (pouvoir à Nicole CHOTARD), Bernard JANOT (pouvoir à Jacques GARREAU), Sylvie LEVILLAYER (pouvoir à Marie-Bernadette BOUREAU) et Bernadette BEILVERT (pouvoir à Bernard DEHOUSSE). .

Mme Monique JEANNEAU et René GAUTIER ont été désignés secrétaires.

<b>13) DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL AU TITRE DU FONDS D'AMENAGEMENT (FAC) – TRAVAUX DE RENOVATION SALLE JACQUELINE AURIOL</b>
--

Rapporteur : Monsieur CHATEAU

Exposé :

Dans le cadre de l'entretien du patrimoine bâti communal, il convient de poursuivre les efforts engagés depuis plusieurs années par la Commune sur l'ensemble de ses bâtiments.

Aujourd'hui, après la réhabilitation de la salle Eugène Lévêque, il convient d'engager la rénovation de la salle Jacqueline Auriol, équipement de loisirs sise Place Guillaume Ricaud.

Les travaux envisagés sur ce bâtiment ont pour objectifs:

- d'améliorer la sécurité des personnes et des biens par une refonte complète des installations électriques.

- réduire les consommations énergétiques par le remplacement des menuiseries extérieures
- améliorer l'accessibilité de ce bâtiment aux personnes handicapés conformément au diagnostic établi par le bureau de contrôle Véritas
- répondre aux exigences en matière de collecte des eaux usées

Le coût approximatif de l'ensemble de cette opération a été estimé à 53 500€ H.T., dont 45 000 €H.T. de travaux.

Ces travaux sont susceptibles d'ouvrir droit à une subvention auprès du conseil général au titre du fonds d'aménagement communal (FAC) qu'il convient donc de solliciter

Il est proposé au Conseil Municipal,

Vu l'avis de la commission finances, planification, personnel de 11 mai 2011,

- De solliciter une subvention auprès du conseil général au titre du fonds d'aménagement communal (FAC)
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents et à accomplir toutes formalités s'y rapportant.

Le Conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité :

- solliciteune subvention auprès du conseil général au titre du fonds d'aménagement communal (FAC)
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents et à accomplir toutes formalités s'y rapportant.

Pour copie conforme  
BOUAYE, le 23 mai 2011  
Le Maire,

Jacques GARREAU

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil onze, le dix neuf mai, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

**N°3/2011**

Date de convocation du Conseil Municipal 12 mai 2011

**PRESENTS** : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Freddy HERVOCHON, Jacques CHATEAU, Marie-Pierre RATEZ, Eric CONTREMOULIN, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Maurice BOUE, René GAUTIER, Gérard POUESSEL, Andrée BERTET, Sylvie MANCEAU, Monique JEANNEAU, Louis-Marie COTTINEAU, Michèle DROUAL, Jacques GUEFVENEU, Marie-Paule FARIGOUL, Patrick THIERRY, Bernard DEHOUSSE, Véronique LARDEUX, Michèle-Roblès DENIS, Bernard KELLER, et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

**EXCUSES** : Elsa LE MOING (pouvoir à Jacques GUEFVENEU), Christian RIVAUD (pouvoir à Marie-Pierre RATEZ), Jacqueline GAUDIN (pouvoir à Nicole CHOTARD), Bernard JANOT (pouvoir à Jacques GARREAU), Sylvie LEVILLAYER (pouvoir à Marie-Bernadette BOUREAU) et Bernadette BEILVERT (pouvoir à Bernard DEHOUSSE). .

Mme Monique JEANNEAU et René GAUTIER ont été désignés secrétaires..

<b>14) PERSONNEL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS (GRADES)</b>
---

Rapporteur : Monsieur GARREAU

Exposé :

Après examen des possibilités d'avancements de grade de l'année et afin de répondre aux besoins de la collectivité, il est proposé de modifier 4 postes à la date du 1<sup>er</sup> juillet 2011.

Il est proposé au Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission Finances Planification Personnel du 11 mai 2011,

- De **créer les postes suivants**, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2011 :

- 1 poste d'Adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe TNC 32,2/35,
- 1 poste d'Adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe TNC 32,5/35,

- 1 poste d'Adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe TNC 33,35/35,
- 1 poste d'Adjoint d'animation principal de 2<sup>e</sup> classe TNC 25,7/35.

- De **modifier** le tableau des effectifs en conséquence.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2011, chapitre 012.

Les postes initiaux seront supprimés lorsque l'avis du Comité Technique Paritaire aura été sollicité sur la question.

Le Conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité :

- Créées postes suivants, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2011 :
- 1 poste d'Adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe TNC 32,2/35,
  - 1 poste d'Adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe TNC 32,5/35,
  - 1 poste d'Adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe TNC 33,35/35,
  - 1 poste d'Adjoint d'animation principal de 2<sup>e</sup> classe TNC 25,7/35.
- Modifie le tableau des effectifs en conséquence.

Pour copie conforme  
BOUAYE, le 23 mai 2011  
Le Maire,

Jacques GARREAU

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil onze, le dix neuf mai, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

**N° 3/2011**

Date de convocation du Conseil Municipal 12 mai 2011

**PRESENTS** : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Freddy HERVOCHON, Jacques CHATEAU, Marie-Pierre RATEZ, Eric CONTREMOULIN, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Maurice BOUE, René GAUTIER, Gérard POUESSEL, Andrée BERTET, Sylvie MANCEAU, Monique JEANNEAU, Louis-Marie COTTINEAU, Michèle DROUAL, Jacques GUEFVENEU, Marie-Paule FARIGOUL, Patrick THIERRY, Bernard DEHOUSSE, Véronique LARDEUX, Michèle-Roblès DENIS, Bernard KELLER, et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

**EXCUSES** : Elsa LE MOING (pouvoir à Jacques GUEFVENEU), Christian RIVAUD (pouvoir à Marie-Pierre RATEZ), Jacqueline GAUDIN (pouvoir à Nicole CHOTARD), Bernard JANOT (pouvoir à Jacques GARREAU), Sylvie LEVILLAYER (pouvoir à Marie-Bernadette BOUREAU) et Bernadette BEILVERT (pouvoir à Bernard DEHOUSSE). .

Mme Monique JEANNEAU et René GAUTIER ont été désignés secrétaires..

<b>15) PERSONNEL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS (TEMPS DE TRAVAIL)</b>
---

Rapporteur : Monsieur GARREAU

Exposé :

Les archives municipales, qui avaient été classées par un archiviste du centre de gestion en 2000, ne sont pas mises à jour aujourd'hui. Il paraît nécessaire de prévoir une nouvelle intervention d'un archiviste professionnel en fin d'année et également d'affecter un agent au suivi des archives et de lui donner les moyens d'exercer cette mission, en lui dégageant du temps.

Par ailleurs, en lien avec la nouvelle organisation spatiale de l'accueil, l'espace consacré à l'information thématique pour être plus attractif et opérationnel nécessite également un suivi régulier.

Aussi, il est proposé d'augmenter le temps de travail d'un agent d'accueil de la mairie pour faire face à ces deux missions nouvelles :

- La gestion des archives municipales,
- La gestion de l'information à l'accueil.

Il est proposé au Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission Finances Planification Personnel du 11 mai 2011,

- De **créer le poste suivant**, à compter du 1er septembre 2011 :
  - 1 poste d'Adjoint administratif de 2<sup>e</sup> classe TNC 24,5/35.
- De **modifier** le tableau des effectifs en conséquence.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2011, chapitre 012.

Le poste initial sera supprimé lorsque l'avis du Comité Technique Paritaire aura été sollicité sur la question.

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité :

- Créé **le poste suivant**, à compter du 1er septembre 2011 :
  - 1 poste d'Adjoint administratif de 2<sup>e</sup> classe TNC 24,5/35.
- Modifie le tableau des effectifs en conséquence.

Pour copie conforme  
BOUAYE, le 23 mai 2011  
Le Maire,

Jacques GARREAU



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil onze, le dix neuf mai, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

**N° 3/2011**

Date de convocation du Conseil Municipal 12 mai 2011

**PRESENTS** : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Freddy HERVOCHON, Jacques CHATEAU, Marie-Pierre RATEZ, Eric CONTREMOULIN, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Maurice BOUE, René GAUTIER, Gérard POUESSEL, Andrée BERTET, Sylvie MANCEAU, Monique JEANNEAU, Louis-Marie COTTINEAU, Michèle DROUAL, Jacques GUEFVENEU, Marie-Paule FARIGOUL, Patrick THIERRY, Bernard DEHOUSSE, Véronique LARDEUX, Michèle-Roblès DENIS, Bernard KELLER, et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

**EXCUSES** : Elsa LE MOING (pouvoir à Jacques GUEFVENEU), Christian RIVAUD (pouvoir à Marie-Pierre RATEZ), Jacqueline GAUDIN (pouvoir à Nicole CHOTARD), Bernard JANOT (pouvoir à Jacques GARREAU), Sylvie LEVILLAYER (pouvoir à Marie-Bernadette BOUREAU) et Bernadette BEILVERT (pouvoir à Bernard DEHOUSSE). .

Mme Monique JEANNEAU et René GAUTIER ont été désignés secrétaires..

<b>16) PERSONNEL - AFFILIATION AU CDG 44 DU SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DU BASSIN VERSANT DE L'ISAC</b>
---

Rapporteur : Monsieur GARREAU

Exposé :

La ville de Bouaye est affiliée au Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de Loire-Atlantique. A ce titre, elle doit émettre un avis sur chaque nouvelle demande d'affiliation.

En effet, il peut être fait opposition à ces nouvelles demandes :

- par les 2/3 des collectivités et établissements publics affiliés représentant au moins les 3/4 des fonctionnaires concernés ou
- par les 3/4 desdits collectivités et établissements représentant au moins les 2/3 des fonctionnaires concernés.

Aujourd'hui, le Syndicat mixte pour l'aménagement du bassin versant de l'Isac souhaite s'affilier au Centre de Gestion.

La ville de Bouaye doit par conséquent porter cette question à l'ordre du jour de son prochain conseil municipal.

Il est proposé au Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission Finances Planification Personnel du 11 mai 2011,

- **D'émettre unavis favorable** sur l'affiliation au Centre de Gestion du Syndicat mixte pour l'aménagement du bassin versant de l'Isac.

Le Conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité :

- Emet **unavis favorable** sur l'affiliation au Centre de Gestion du Syndicat mixte pour l'aménagement du bassin versant de l'Isac.

Pour copie conforme  
BOUAYE, le 23 mai 2011  
Le Maire,

Jacques GARREAU

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil onze, le dix neuf mai, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

**N°3/2011**

Date de convocation du Conseil Municipal 12 mai 2011

**PRESENTS** : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Freddy HERVOCHON, Jacques CHATEAU, Marie-Pierre RATEZ, Eric CONTREMOULIN, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Maurice BOUE, René GAUTIER, Gérard POUESSEL, Andrée BERTET, Sylvie MANCEAU, Monique JEANNEAU, Louis-Marie COTTINEAU, Michèle DROUAL, Jacques GUEFVENEU, Marie-Paule FARIGOUL, Patrick THIERRY, Bernard DEHOUSSE, Véronique LARDEUX, Michèle-Roblès DENIS, Bernard KELLER, et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

**EXCUSES** : Elsa LE MOING (pouvoir à Jacques GUEFVENEU), Christian RIVAUD (pouvoir à Marie-Pierre RATEZ), Jacqueline GAUDIN (pouvoir à Nicole CHOTARD), Bernard JANOT (pouvoir à Jacques GARREAU), Sylvie LEVILLAYER (pouvoir à Marie-Bernadette BOUREAU) et Bernadette BEILVERT (pouvoir à Bernard DEHOUSSE). .

Mme Monique JEANNEAU et René GAUTIER ont été désignés secrétaires..

<b>17) COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DES DELEGATIONS AU MAIRE DE CERTAINES ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b>
---

Rapporteur :Monsieur le Maire

Exposé :

Il est rendu compte de l'exercice par le Maire des diverses attributions du conseil municipal qui lui ont été déléguées en vertu :

**de la délibération du 10 juillet 2008**

- objet : marché de travaux d'aménagement d'une allée – parc des droits de l'homme et du citoyen
- titulaire : groupement SAS Bréhard / SARL JDA
- montant : 24 574 € HT

- objet : avenant à la convention d'utilisation des équipements sportifs de la commune par le lycée professionnel privé Daniel Brottier, pour l'année 2010  
participation financière versée par le Conseil Régional :681,45 €

**de la délibération du 2 avril 2008** par laquelle le Conseil Municipal a autorisé le Maire à ester en justice pour la durée du mandat, et notamment à représenter la commune en défense dans toutes actions intentées contre elle :

Néant.

Le Conseil Municipal prend acte.

Pour copie conforme  
BOUAYE, le 23 mai 2011  
Le Maire,

Jacques GARREAU